

SÉANCE DU 2 JUIN 2022

L'an 2022, le 2 Juin, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 30 Mai 2022

Présents : Mmes FORTIN Colette, CHARDON Catherine, RIGAULT Caroline
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, LE MENER François, GAULT Jean-Philippe, BELLANGER Roland, RHENY Raymond, ZAARAOUI Omar

Absents : Mme BIGOT Elisabeth
Mr BISSON Grégory, excusé
Mr POUSSE Pascal, excusé, donne pouvoir à Mr BELLANGER Roland
Mr POUSSE Olivier, excusé, donne pouvoir à Mr BORDE François

Secrétaire : Mme RIGAULT Caroline

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

2022-040 – Réalisation d'un emprunt – Salle Polyvalente à vocation socio-culturelle et évènementielle en matériaux biosourcés

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation de la Salle Polyvalente à vocation socio-culturelle et évènementielle en matériaux biosourcés

- Le montant de l'emprunt de ce projet est de : 1 500 000,00 Euros
- Durée d'échéance : 80 Echéances
- Le profil d'amortissement : Echéance Constante
- La périodicité des amortissements et des intérêts : Trimestrielle
- Taux d'intérêt : 1,74 %
- Le solde de ce projet sera financé par les fonds libres de la commune.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 1 500 000,00 Euros au taux de 1,74 % dont le remboursement s'effectuera en 20 ans, avec des échéances constantes d'un montant de 22 241,69 €. La date de la 1^{ère} échéance sera le 3 Novembre 2022.
- . Les frais d'engagement s'élèvent à 1 500,00 €.
- d'inscrire cet emprunt sur le budget 2022.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt.

Fin de séance à 19 h 30.